

INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Internet est un outil usuel de beaucoup de jeunes. Lors des cours d'informatique, une sensibilisation est faite à propos des dangers qu'il représente. Une charte sur l'utilisation d'Internet est affichée dans chaque salle d'informatique et, afin d'éviter tout dérapage, il y a toujours un·e enseignant·e présent·e durant ces cours.

L'utilisation d'Internet à domicile peut également représenter des dangers. Actuellement, la mode est aux réseaux sociaux et aux messageries instantanées.

Des règles essentielles doivent être respectées :

- pas de **photos** ou de **vidéos** de personnes reconnaissables sans leur accord (droit à l'image).
- pas de propos injurieux ou déplacés (diffamation).
- respect de l'âge légal (WhatsApp 16 ans minimum, etc...).

Toute atteinte envers les enseignant·e·s est sanctionnée par l'école et peut déboucher sur une plainte pénale. **La responsabilité des parents est alors engagée.**

Le site www.actioninnocence.org vous donne d'utiles conseils si votre enfant a accès à internet à la maison ou à l'extérieur avec un smartphone ou une tablette.

Dix commandements pour un·e jeune internaute :

- Sois prudent, tu ne sais pas ce qu'il y a ou qui est derrière l'écran !
- Ne donne pas d'informations personnelles (nom, âge, adresse, N° de tél, photos, mot de passe) !
- N'accepte jamais un rendez-vous sans en parler d'abord avec un adulte !
- La webcam ne devrait être utilisée qu'avec des gens que tu connais !
- Attention à ce que tu publies sur ton blog : informations personnelles, photos, injures, ...
- Ne crois pas toutes les informations que tu lis, que tu vois, que tu reçois !
- Demande l'avis d'un adulte avant de t'inscrire sur un "chat", dans un forum, à un concours en ligne, ... !
- N'ouvre pas les mails dont tu ne connais pas l'expéditeur !
- Ne réponds pas aux mails qui te choquent !
- Si une image te dérange, quitte le site et avertis un parent !

DROIT A L'IMAGE

Des images de vos enfants pourront être prises par les enseignant·e·s lors de diverses activités scolaires (photos de classe, camps, activités sportives ou culturelles, etc.). Celles-ci resteront uniquement à usage scolaire. **Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y apparaisse, vous voudrez bien en informer la Direction par écrit.**